

**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art  
**Herausgeber:** Visarte Schweiz  
**Band:** - (1912)  
**Heft:** 124

**Vereinsnachrichten:** Procès-verbal de la séance des délégués au "Kunsthaus" à Zurich :  
le 15 juin 1912

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

que soient choisis les 8 membres du Jury et les deux suppléants nommés par les exposants.

Ils est très important que votre bulletin soit correctement établi et il devra être envoyé jusqu'au 5 août 1912 à M. Düby, commissaire général du Salon fédéral, Département fédéral de l'Intérieur à Berne.

Votre bulletin pourra porter: 10 noms d'artistes suisses allemands (8 peintres, 2 sculpteurs), 10 noms d'artistes suisses latins (8 peintres, 2 sculpteurs), soit en tout 20 noms au maximum.

#### Liste des noms proposés par la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes Suisses.

##### Suisses allemands:

Hodler, peintre  
Cardinaux, »  
Buri, »  
Mangold, »  
Righini, »  
Mettler, sculpteur  
Frei, »  
Boss, peintre  
Amiet, »  
Balmer, »  
Wieland, »

##### Suisses latins:

Vallet, peintre.  
Vautier, »  
Hermanjat, »  
Giacometti, »  
Röthlisberger, »  
de Meuron, »  
L'Éplattenier, sculpteur  
Vibert, »  
Rossi, peintre  
Biéler, »  
Giron, »

#### Nos séances annuelles à Zurich.

Les 15 et 16 juin ont eu lieu nos séances annuelles à Zurich, et tous ceux qui ont eu le plaisir d'y assister en ont emporté le meilleur souvenir. C'est qu'aussi nous y avons été reçus et soignés par nos collègues des bords de la Limmat d'une façon tout à fait distinguée! Tout était organisé de main de maître et tout se passa si naturellement et avec tant d'aisance que personne n'avait l'air de se douter de la somme de travail préparatoire, de la peine et des soucis que cette fête coûta au président de la section de Zurich et à ses aides! Dès le samedi soir après la séance un souper réunissait les délégués à la Croix-blanche, souper fort gai assaisonné de productions les plus diverses; qu'il nous suffise de citer la verve intarissable du président de la section de Paris!

Le lendemain matin, à la sortie de l'Assemblée générale à l'Hôtel de Ville, des automobiles nous emportèrent par groupes de cinq au Waldhaus Dolder, but final de la journée. Là, le banquet effectua sans peine ce groupement par affinités si difficile à obtenir dans nos expositions! Et bientôt une atmosphère de cordialité et de bonne humeur enveloppait toute cette assistance parmi laquelle les divers discours avaient peine à maintenir un silence relatif. Il ne nous est pas possible de reproduire ici ces discours; contentons nous de les signaler. Tout d'abord c'est M. Righini dont le portrait quelque peu schématisé resplendit sur nos menus. Il souhaite la bien-venue à l'assemblée, aux collègues des diverses parties de la Suisse, puis aux représentants des autorités qui ont bien voulu nous faire l'honneur d'assister à ce banquet. Il rappelle avec émotion la mort récente de notre collègue Albert Welti. Après notre trésorier central et président de la section de Zurich, c'est M. Nägeli, conseiller de la ville, qui prend la parole; d'une voix vibrante il nous parle du rôle de l'art dans l'histoire de la ville de Zurich, où ont fleuri, à défaut de ce qu'on est convenu d'appeler le "grand art", les arts mineurs tels que l'orfèvrerie et la porcelaine, les faïences, etc. M. le colonel Ulrich parle au nom du "Kunstverein" suisse et de la Société des Beaux-Arts de Zurich. Citons encore parmi l'assistance le

Dr Klöti, conseiller de la ville, puis M. Trog, homme de lettres qui est un vieil ami de notre Société. M. le conseiller aux Etats Lachenal s'est fait excuser ainsi que le Dr Hablützel.

Nous avons aussi eu le plaisir de compter parmi nous bon nombre de membres passifs, dont plusieurs se sont montrés fort actifs dans des productions fort goûtables.

L'heure tardive forçait bien des convives à quitter à regret les camarades et ce lieu charmant et les réjouissances qui, dit-on (je n'en étais plus!) se prolongèrent jusqu'au lendemain....

Encore une fois, au nom de toute la société nos plus chaleureux remerciements à la section de Zurich! Th. D.

#### Procès-verbal de la Séance des Délégués au "Kunsthaus" à Zurich

le 15 juin 1912.

Le président central M. Ferdinand Hodler déclare la séance ouverte à 2 h. 33 m. Il demande à l'Assemblée de nommer M. Righini président de la séance, ce qui est approuvé à l'unanimité.

M. Righini accepte cette tâche qu'il remplit aujourd'hui pour la troisième fois et demande instamment aux délégués de bien vouloir être clairs et brefs dans leurs explications afin de faciliter sa tâche et ne pas allonger inutilement cette séance, dont l'ordre du jour est chargé.

M. Righini rappelle en paroles émues la perte que nous venons de faire il y a peu de jours en la personne du peintre Albert Welti.

Le procès-verbal de l'assemblée précédente paru dans "L'Art Suisse" n° 113 est accepté.

Il est procédé à l'appel des délégués après vérification du nombre de voix auquel chaque section a droit.

Aarau	1	voix	Wyler
Bâle	2	„	Mangold
			Mayer
Berne	3	„	Cardinaux
			Hubacher
			Senn
Fribourg	1	„	Schaller
Genève	5	„	Vautier
			Forestier
			Hornung
			J. Vibert
			Portier
Lausanne	2	„	Lugeon
			Gaulis
Lucerne	2	„	Emmenegger
			Moeri
Munich	2	„	Wieland
			Mettler
Neuchâtel	3	„	Blailé
			L'Éplattenier
			de Meuron
Paris	2	„	Sandoz
			Gallet
Tessin	1	„	Patocchi
Valais	1	„	—
Zurich	2	„	Righini
			Meier

Toutes les sections sauf celle du Valais sont représentées par un total de 26 délégués.

Le Comité central est au complet.

Il s'agit de nommer deux rapporteurs qui sont désignés en M. Senn pour la version allemande et M. Gallet pour la version française.

Comme scrutateurs sont nommés MM. **de Meuron** et **Hubacher**.

Le secrétaire central donne lecture du **Rapport annuel**.

Le trésorier central M. **Righini** présente les comptes, qui ne donnent lieu à aucune discussion et ont été approuvés par les vérificateurs.

M. Righini demande à l'Assemblée des délégués de proposer à l'Assemblée générale de donner décharge au Comité central des **estampes Hodler** qui manquent encore après l'enquête minutieuse qui a été faite à ce sujet. Le déficit est actuellement de 78 estampes introuvables.

Le Comité central actuel n'est pas responsable de cet état de choses qui existait à son entrée en fonction. La question est importante, afin de pouvoir faire figurer les estampes restantes dans la fortune de la Société. L'Assemblée des délégués se déclare d'accord avec le Comité central.

**M. Wyler** au nom de la **section d'Argovie** propose qu'à l'avenir on fasse plusieurs estampes par an et qu'on les demande à de jeunes artistes à titre d'encouragement.

M. Vibert appuie cette proposition.

M. Röthlisberger pense que pour le moment nous devons plutôt encourager les membres passifs que les jeunes artistes et que ceux-là préféreront toujours une estampe d'un artiste en vue.

M. **Wieland** propose aussi que le Comité central étudie l'édition de plaquettes de sculpteurs que les membres passifs pourraient seuls acheter.

Le Comité central est chargé d'étudier ces deux questions. Le **Budget** est établi de la façon suivante et ratifié

211

Recettes.		
Cotisations des membres actifs . . . . .		frs. 4040.—
"        "        "    passifs . . . . .		1590.—
"        "    pr. estampes arr. Comité central		40.—
"        "        "    sections . . . . .		100.—
Annances du journal . . . . .		100.—
Intérêts . . . . .		50.—
	Total	frs. 5920.—

## Dépenses.

Secrétaire central . . . . .	frs. 1200.—
Journal . . . . .	„ 1700.—
Débours de secrétariat . . . . .	„ 600.—
Collaboration littéraire . . . . .	„ 500.—
Déplacements du Comité central . . . . .	„ 500.—
Estampe . . . . .	„ 500.—
Imprévu . . . . .	„ 500.—
	Total frs. 5500.—

Excédent prévu des recettes : frs 420 —

Excedent prévu des recettes : frs. 420. —.  
L'Assemblée propose de maintenir la cotisation annuelle à frs. 10. —, comme par le passé. Seule, la section du **Valais** a demandé par lettre dont il est donné lecture d'en baisser le montant.

Le cas **Beurmann** est exposé par le président et l'Assemblée vote à l'unanimité moins 3 voix son exclusion de la société en l'application de l'art 13 de nos statuts.

Les candidats (sauf celui de la section de Berne que cette dernière retire) sont tous acceptés. **Giov. Rossi** donne lieu à une petite discussion ; il a exposé à un Salon fédéral, mais à une date antérieure à celle réclamée par nos statuts. Sur les explications de **M. Patocchi**, délégué du Tessin, il est décidé de ne pas appliquer le règlement strictement à la lettre.

Nous n'avons pas à nommer de **jury annuel** mais seulement la liste de propositions pour la **Salon fédéral**. Les scrutateurs dépouillent les bulletins dont le résultat est le suivant d'après le nombre de voix obtenues:

## Suisses allemands :

Hodler	Vallet
Cardinaux	Vautier
Buri	Hermanjat
Mangold	Giacometti
Righini	Röthlisberger
Mettler	de Meuron
Frey	L'Eplattenier
Boss	Vibert
Amiet	Rossi
Balmer	Biéler
Wieland	Giron
} ex aequo	

### Suisses latins :

Vallet  
Vautier  
Hermanjat  
Giacometti  
Röthlisberger  
de Meuron  
L'Eplattenier  
Vibert  
Rossi  
Biéler }  
Giron } ex aequo

Les vérificateurs des comptes pour l'exercice prochain, pour lesquels le président demande des architectes comme étant plus familiarisés avec les chiffres, sont désignés en MM. **Edmund Bovet** (Neuchâtel) et **Joss** (Berne).

Notre Société a le droit de désigner pour le Salon fédéral un **délégué** pour la **Commission de placement**. M. **Röthlisberger** étant désigné par la Commission fédérale des Beaux-Arts dans cette même Commission, il est décidé de prendre pour notre délégué de préférence un délégué de la Suisse allemande. M. **Righini** est nommé à cet effet par l'Assemblée.

La proposition de M. Silvestre touchant un nouveau mode d'élection du jury est exposée par son auteur. M. Righini fait remarquer que cette proposition n'est pas d'un intérêt immédiat puisque nous n'aurons pas d'exposition durant l'exercice prochain. De plus, M. Silvestre ne tient pas à son projet, qu'il a élaboré dans un esprit de conciliation pour donner aux minorités et aux sections un droit plus grand. Cette question demande à être étudié plus à fond encore. Le vote sur l'urgence de la discussion est partagé (7 voix contre 7). Le président départage négativement. La question est donc renvoyée à plus tard.

La question est donc renvoyée à plus tard.

La **demande de révision des statuts** d'un groupe de membres de la section de Genève. Après lecture de la lettre des signataires, le Comité central demande à l'Assemblée de ne pas entrer en discussion, vu que chacun a eu le temps de se faire son opinion sur l'opportunité d'une proposition de ce genre. L'Assemblée se déclare de l'opinion du Comité central à l'unanimité moins une voix. **M. Gallet** s'étonne que la minorité de la section de Genève ne soit pas représentée parmi les délégués. **M. Silvestre** répond qu'il était impossible que la majorité de la section soit représentée par des membres de la minorité.

M. **Sandoz** expose le numéro 2 des propositions de la section de Paris, qui consiste à demander pour les sections étrangères des délégués pour l'Assemblée générale, représentant un nombre de voix égal au  $\frac{2}{3}$  du total des membres des sections. Il fait ressortir les défectuosités du système actuel par lequel la section qui se trouve au complet sur le lieu de l'Assemblée générale pourrait à l'occasion emporter des votes injustes. Cette proposition est appuyée par M. **Wieland**, délégué de Munich. M. **Mangold** trouve également injuste qu'une Assemblée générale peut renverser tout le travail d'une **Assemblée de délégués**, représentant plus régulièrement les sections. M. **Righini** propose de remettre cette question d'abord à l'étude du Comité central, point de vue qui est adopté par l'Assemblée.

M. Righini explique sa proposition tendant à faire rentrer dans la *caisse centrale* les cotisations payées pour l'obtention d'estampes des années antérieures. C'est là un revenu appréciable pour la caisse centrale qui, s'il était partagé avec les sections, ne serait que minime pour tous les deux. Cette proposition mise aux voix est acceptée à l'unanimité moins 3 voix.

M. Righini donne ensuite lecture d'une lettre du groupe des signataires de Genève demandant à ce que l'Assemblée

des délégués autorise deux de ses représentants à lui soumettre une proposition tendant à fonder à Genève une 2<sup>e</sup> section et à lui en expliquer les raisons. M. Vibert envisage que c'est là une question d'ordre intérieur de la section de Genève et pense que l'Assemblée des délégués n'est pas compétente en cette matière. M. Hodler demande que ces messieurs soient entendus, c'est pour lui une question de justice. M. Hermanjat est du même avis, mais demande qu'il ne soit fait aucune personnalité.

En fin de compte il est décidé d'écouter ces messieurs lorsque l'ordre du jour sera épousé, de leur permettre d'exposer leurs desiderata sans que l'Assemblée entre en discussion et à condition qu'il ne soit pas fait de personnalités.

L'ordre du jour étant épousé, il reste les **propositions individuelles**.

M. Wieland demande si le Comité central est entré en discussion sur les nouvelles propositions du „**Kunstverein**“ suisse, touchant le jury du **Turnus**. M. Righini répond que le Comité central n'est pas encore avisé officiellement de la question et que par conséquent rien n'a été discuté.

M. Wyler (Argovie) demande au nom de sa section que la subvention de frs. 12000.— soit dépensée entièrement en une année. Le même demande aussi qu'il soit fait des démarches afin de supprimer les droits de douane pour les œuvres d'artistes suisses rentrant en Suisse. Il y a là une injustice. M. Röthlisberger répond que des démarches de ce genre ont été faites déjà par le Comité central, mais elles sont vouées d'avance à un insuccès certain.

La séance est close à 6 heures 1/2.

La parole est donnée ensuite à MM. de Saussure et Dunki, délégués du groupe de minorité de la section de Genève. M. de Saussure expose la situation en un discours clair et mesuré qui n'est suivi d'aucune discussion.

Rédigé d'après les procès-verbaux de MM. Gallet et Senn et les notes du secrétaire central: **Théodore Delachaux**.

## Procès-verbal de la Séance générale le 16 juin 1912 au Rathaus à Zurich.

M. Ferdinand Hodler, président, ouvre la séance à 9 heures 50 minutes et salue l'assemblée. En paroles émues il rend hommage aux morts et en particulier à **Albert Welti**. L'assemblée se lève en leur honneur. — La Société est représentée par 86 membres des diverses sections, seule la section du Valais ne figure pas.

Le **procès-verbal** de l'assemblée de 1911 à Aarau est accepté sans lecture, celui-ci ayant paru dans le journal (n<sup>o</sup> 113).

Le secrétaire central est désigné comme **rapporteur** de la séance générale.

Il est procédé encore à la nomination de deux scrutateurs: MM. Blaillé (Neuchâtel) et Hubacher (Berne).

Le **rapport annuel** est lu en français par M. Röthlisberger, en allemand par M. Righini.

MM. Senn et Gallet lisent les deux versions allemande et française du **procès-verbal de la séance des délégués** de la veille. Ces procès-verbaux sont acceptés sans observations.

M. Hodler, président, avant de continuer l'ordre du jour, exprime le désir de voir les décisions prises par les délégués ratifiées par l'assemblée, car l'Assemblée des délégués est celle où la Société dans son ensemble est le mieux représentée.

M. Righini, trésorier central, présente le rapport de caisse. Après avoir fait encore une fois l'éloge de M. Welti, qui s'était dévoué à mettre nos comptes en ordre et que la mort nous a malheureusement enlevé trop vite, il passe en revue notre année financière. Entre autres choses, il

fait remarquer que le fond des frs. 500.— est définitivement rétabli. (Pour le détail voir les comptes dans ce n<sup>o</sup>.) Malgré les fortes dépenses il nous reste un excédent de recettes appréciable. Le journal a coûté plus cher qu'il n'était prévu; la cause en est principalement au numéro contenant l'article sur les billets de banque et aussi à l'impression des statuts. Malgré l'état prospère de nos finances nous devons continuer à recruter des membres passifs afin que nous puissions nous occuper d'autres tâches qui demandent des sacrifices plus grands. Lorsque nous aurons un millier de membres passifs nous pourrons penser à baisser les cotisations! Nous devons pouvoir donner une forte somme chaque année à la caisse de secours p. ex. M. Weibel (Aarau) présente le rapport des vérificateurs des comptes. MM. Weibel, Bovet et Righini ont eu une séance à Olten. M. Weibel fait l'éloge de la façon dont les comptes sont tenus et propose à l'assemblée de les ratifier. Il appuie en même temps la proposition de commencer l'année comptable de la Société le 1<sup>er</sup> mai. Les comptes sont admis sans observations et avec remerciements. M. Weibel n'acceptant pas de réélection comme vérificateur, l'assemblée désigne dans ce but MM. Bovet (Neuchâtel) et Joss (Berne).

M. Righini demande à l'Assemblée générale de ratifier la décharge donnée par l'Assemblée des délégués au Comité central dans l'affaire des estampes manquantes. Il donne dans ce but les explications nécessaires et indique les démarches qui ont abouti à retrouver un certain nombre de ces estampes; mais il en manque encore 78 dont toute trace est perdue. La question est importante puisque les estampes restant dans notre trésor sont assurées pour la somme de 21.970 francs.

L'assemblée donne décharge au Comité central dans cette question.

La **cotisation annuelle** ne donne lieu à aucune discussion, elle est maintenue à 10 francs.

Le **Budget 1912/1913** est adopté tel qu'il a été présenté à l'Assemblée des délégués (voir le procès-verbal de la dite assemblée).

M. Hodler présente le cas **Beurmann** et expose la situation. Après lecture de l'article 13, l'assemblée vote l'exclusion de M. Beurmann à une forte majorité (4 voix contre).

Les **candidats**, qui sont présentés un à un, avec leurs états de services, sont tous acceptés. La section de Genève présente encore M. Rolando, Alfred, sculpteur, qui a été omis sur la liste. Il a exposé à Genève 1904 et Zurich 1910. L'assemblée l'accepte à condition que les états de services soient reconnus exacts après vérification.

La **proposition de M. Silvestre touchant un nouveau mode d'élection** donne lieu à quelques explications. Il est décidé d'adopter la manière de voir du Comité central qui avait aussi été adoptée par les délégués, à savoir que les membres du jury qui auraient fonctionné une année ne seraient pas rééligibles immédiatement; pour le reste l'ancien système est maintenu.

La **demande de modification des statuts présenté par un groupe d'artistes genevois** que MM. Dunki et Trachsel cherchent à défendre, ne trouve pas d'échos. M. Dunki demande qu'on fasse pour le Comité central ce que nous venons de faire pour le jury, c'est-à-dire une rotation plus rapide; il cite l'exemple du ministère français à l'appui de ce nouveau système. Dans tous les cas il trouve que le Comité central s'est exagéré la portée de cette pétition, qui ne visait aucune personnalité.

M. Röthlisberger répond pour soutenir le point de vue du Comité central et les statuts qui sont le résultat de nos expériences antérieures. Le travail du Comité